

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je m'étonne encore une fois que le chef du Nouveau parti démocratique préfère voir les Canadiens en chômage plutôt qu'occuper un emploi rémunérateur, même si les augmentations de traitement ne dépasseront pas les 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années.

M. Broadbent: C'est de la pure hypocrisie!

● (1430)

M. Lalonde: L'hypocrisie dont parle le chef du Nouveau parti démocratique est celle dont son propre parti fait preuve dans cette affaire, car les membres de son parti n'ont cessé de se contredire à ce sujet.

En ce qui concerne la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le député parle sans savoir. Aucune décision n'a été prise. En ce qui concerne Bell Canada, le député parle aussi sans savoir, car aucune décision n'a été prise non plus à cet égard. Qu'il attende donc avant de prendre parti.

* * *

L'EMPLOI**LE PROGRAMME DE CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS—LES EFFETS SUR LE CHÔMAGE DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE**

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu des dernières statistiques publiées par le Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique, selon lesquelles plus de la moitié de l'industrie traverse une crise et plus de la moitié des travailleurs forestiers de la province sont en chômage, et compte tenu du fait que ces chiffres sont encore plus élevés dans le reste du pays, le ministre pourrait-il nous dire comment le nouveau programme qu'il a annoncé hier et qui met l'accent sur les régions qui connaissent un taux de chômage des plus chroniques viendra en aide à l'industrie forestière en Colombie-Britannique et dans le reste du pays?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le programme annoncé ne vise évidemment pas un seul secteur de l'industrie. Comme nous le savons tous, la baisse considérable de l'emploi dans l'industrie forestière est attribuable à la saturation des marchés internationaux et plus particulièrement à la forte diminution de la construction résidentielle aux États-Unis, auxquels nous vendons près de 80 p. 100 de notre production de bois de construction. Nous entendons diriger les mesures annoncées hier dans le cadre du programme de création d'emplois vers les régions qui enregistrent un taux de chômage chronique et constamment élevé, c'est-à-dire les régions à mettre en valeur, tel que

nous les définissons, mais nous consacrons également une partie importante des fonds du programme de création d'emplois aux régions qui ont récemment souffert de la crise et où les licenciements sont nombreux.

Comme je l'ai indiqué en répondant à une question précédente, nous avons triplé cette année les fonds alloués à la Colombie-Britannique dans le but de résoudre les graves problèmes auxquels doivent faire face les travailleurs des industries concernées, et nous espérons que ces sommes importantes consacrées au programme de création d'emplois dans la province et dans d'autres régions du Canada permettront de venir en aide aux travailleurs de l'industrie forestière.

LE PROGRAMME DE REBOISEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, les problèmes décrits par le ministre ont des répercussions très néfastes, non seulement sur ce secteur et sur des dizaines de milliers de travailleurs, mais également sur les régions, les municipalités et les villes du centre et du nord de la Colombie-Britannique et des autres provinces dont l'économie est entièrement basée sur l'industrie forestière. Le ministre a déjà mis en œuvre un programme destiné à aider ce secteur ainsi que les secteurs des pêches et des mines. Or, le programme de reboisement s'avère maintenant un échec retentissant. Le ministre a-t-il encore foi en ce programme et, dans l'affirmative, est-il prêt à chercher avec les représentants du secteur privé des moyens d'alléger l'appareil bureaucratique, afin qu'au moins quelques personnes puissent trouver de l'emploi dans le secteur vital de la transformation du bois et contribuer ainsi à bâtir l'avenir du Canada.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas échec des programmes prévus en vertu de l'article 38 c'est simplement qu'ils ne sont pas encore en place. Lundi de la semaine dernière, j'étais en Colombie-Britannique et j'ai rencontré des chefs d'entreprises forestières et des représentants des syndicats des travailleurs du bois dans le but de déterminer le moyen de coordonner nos activités et nos efforts afin d'appliquer l'article 38. Ils se sont engagés à collaborer avec moi. Nous étudions actuellement les modalités d'application et, puisque ce programme doit être appliqué en grande partie par le biais des bureaux du gouvernement provincial, nous essayons maintenant d'obtenir de ce dernier qu'il prenne d'autres mesures pour améliorer et multiplier les projets prévus en vertu de l'article 38. Quelque 16 projets ont été approuvés en vertu du programme, et certaines personnes leur ont déjà été affectées. Ces réunions et l'esprit de collaboration qui semble régner nous permettent de croire que nous serons en mesure d'offrir beaucoup plus d'emplois encore, en vertu de l'article 38.